

Séance Officielle du 19 mai 2015

RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL

DÉLIBÉRATION FIXANT LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Le projet de délibération soumis à votre vote a pour objet de fixer les effectifs de la Collectivité Territoriale.

En effet, il appartient à l'organe délibérant de la Collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite aux changements d'affectation et de fonction de 5 agents, les effectifs se décomposent ainsi qu'il suit :

- Titulaires : 113
- Non Titulaires : 34
- Total : 147

Le CT, lors de sa séance du 27 mars 2015, a émis un avis favorable au projet de délibération fixant les effectifs de la Collectivité Territoriale.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,

Stéphane ARTANO

Séance Officielle du 19 mai 2015

DÉLIBÉRATION N°145/2015

FIXANT LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3, 4, 34 et 110 ;
- VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** l'avis du Comité Technique ;
- VU** la délibération n° 13/2015 en date du 30 janvier 2015 fixant les effectifs de la Collectivité Territoriale ;
- SUR** le rapport de son Président

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1 : Le tableau des effectifs des emplois permanents de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon est fixé comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont : temps non complet
EMPLOIS FONCTIONNELS ET COLLABORATEURS DE CABINET (1)		3	3	
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES (pris en compte au titre des grades) COLLABORATEUR DE CABINET	A	1 2	1 2	
FILIERE ADMINISTRATIVE (2)		56	55	
ATTACHE PRINCIPAL ATTACHE REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE REDACTEUR ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE	A A B B B C C C C	1 12 1 3 6 1 4 6 22	1 11 1 3 6 1 4 6 22	
FILIERE TECHNIQUE (3)		49	49	3
INGENIEUR EN CHEF DE CLASSE NORMALE INGENIEUR TECHNICIEN PRINCIPAL de 1ère classe TECHNICIEN PRINCIPAL de 2ème classe TECHNICIEN ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	A A B B B C C C C	1 1 1 1 2 1 2 3 37	1 1 1 1 2 1 2 3 37	3
FILIERE SOCIALE (4)		4	4	2
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF PRINCIPAL ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF AGENT SOCIAL	B B C	1 2 1	1 2 1	1 1
FILIERE MEDICO-SOCIALE (5)		1	1	1
INFIRMIER DE CLASSE NORMALE	B	1	1	1
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (6)		2	1	
VETERINAIRE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE VETERINAIRE	A A	1 1	1 0	
FILIERE SPORTIVE (7)		9	9	
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES/SPORTIVES PAL 1 ^{ERE} CL. EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES/SPORTIVES PAL 2 ^{EME} CL. EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	B B B	2 3 4	2 3 4	

FILIERE CULTURELLE (8)		10	10	
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	1	1	
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	B	2	2	
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2EME CLASSE	C	2	2	
ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PAL 1 ^{ERE} CL.	B	1	1	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PAL 2 ^{EME} CL.	B	1	1	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	3	3	
FILIERE ANIMATION (9)		9	9	
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	2	2	
ANIMATEUR	B	2	2	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1	1	
ADJOINT D'ANIMATION DE 1ERE CLASSE	C	1	1	
ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE	C	3	3	
EMPLOIS NON CITES (10)		5	4	
ASSISTANT FAMILIAL	C	5	4	
TOTAL GENERAL (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6) + (7) + (8) + (9) + (10)		147	144	6

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 19/05/2015
DETAIL DES AGENTS NON TITULAIRES**

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Secteur	Indice brut	Contrat
COLLABORATEUR DE CABINET		CAB CAB	985 750	
ATTACHE	A A A A A A	ADM ADM ADM ADM ADM ADM	759 588 588 423 379 379	3-2 3-2 3-2 3-2 3-2 3-2
REDACTEUR	B	ADM	486	3-2
INGENIEUR	A	TECH	588	3-3
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C C C C C C C	TECH TECH TECH TECH TECH TECH TECH	358 334 334 330 330 298 297	3-2 3-2 3-2 3-2 3-2 3-2 3-1
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	B	S	593	3-2
AGENT SOCIAL	C	S		3-2
INFIRMIER DE CLASSE NORMALE	B	MS	580	3-2
VETERINAIRE DE CLASSE EXCEPTIONNEL	A	MT	1 015	3-3
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	B B	SP SP	374 340	3-2 3-2
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	B	CULT	359	3-2

ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	CULT	444	3-2
	B	CULT	340	3-2
	B	CULT	325	3-2
ANIMATEUR	B	ANIM	374	3-2
	B		340	3-2
ASSISTANT FAMILIAL	C	Autre		3-3
	C	Autre		3-3
	C	Autre		3-3
	C	Autre		3-3
	C	Autre		3-3
TOTAL GENERAL	34			

Article 2 : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Adopté

15 voix pour
00 voix contre
00 abstention(s)
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 15

Transmis au Représentant de l'État

Le 22/05/2015

Publié le 22/05/2015

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Président,

Stéphane ARTANO

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12